



Le 3 décembre 2010

Par courriel et par poste

M^c Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télééc. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Demande relative aux tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2011-2012
Dossier Régie: R-3740-2010
Notre dossier : R000355 FE

Chère consœur,

Hydro-Québec Distribution accuse réception du calendrier d'audience dans le dossier tarifaire 2011-2012. Le Distributeur aurait une seule remarque concernant la réplique qui, selon le calendrier, est prévue lundi le 20 décembre en après-midi, après la plaidoirie des quatre derniers intervenants.

Le Distributeur estime qu'il est nécessaire d'avoir un délai d'au moins une demi-journée pour répliquer aux intervenants. Ainsi, il propose à la Régie de pouvoir répliquer le mardi matin vers 10 h. Puisque la journée du 21 avait déjà été réservée, cette demande n'occasionnerait aucun inconvénient. Par ailleurs, s'il s'avère impossible de permettre au Distributeur de répliquer le mardi 21, nous suggérons que toutes les plaidoiries aient lieu le vendredi 17 décembre pour que le Distributeur puisse y répliquer le lundi 20 décembre à la première heure.

Je vous prie de recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) Éric Fraser

Éric Fraser
ÉF/js

c.c.: Intervenants